REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Savoie

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE 73800

Séance du **20 septembre 2023**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Date de la convocation
14 septembre 2023

Date d'affichage
14 septembre 2023

Objet de la Délibération

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 073-217300821-20230920-DEL2023_28-DE

L'an deux mil vingt trois

et le vingt septembre

à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **DURET Michel, Maire**

Présents : PETIT Gilles, BENOIT Véronique, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BONI Émilie, BATTIN Marie-Christine, FLAVIN Bastien, SCOLARI Sarah, LAPERRIERE Nicolas, MICHEL Jean-Pierre.

Excusés : /

Absents : /

a été nommé secrétaire : BENOIT Véronique

Recrutement d'un agent d'entretien polyvalent en milieu rural – Modalités et mise à jour du tableau des emplois

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
- Vu la délibération n° 2017/2 du 15/02/2017 – Personnels communaux Modification du tableau des emplois, portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- Vu la délibération n° 2023/19 du 28/06/2023 – Ouverture du recrutement d'un agent technique polyvalent en milieu rural, ouvrant l'emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent à temps complet, créé par délibération n° 2017/2 du 15/02/2017, à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, et prévoyant la possibilité que cet emploi puisse être occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel, en déterminant les modalités de recrutement et de rémunération de l'agent contractuel recruté sur ce poste,

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article L.313-4 du code général de la fonction publique, la collectivité a effectué la publicité adéquate de la vacance de ce poste, en date du 12/06/2023, sur les grades d'adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal de 2ème classe et adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

Au terme des entretiens de recrutement organisés, Monsieur le Maire a retenu la candidature d'un agent contractuel de droit public, correspondant aux exigences attendues sur ce poste :

- CAP Jardinier Paysagiste,
- expérience de la manipulation de gros engins, CACES B1, C1 et attestation d'aptitude à la conduite en sécurité de différents matériels (mini-pelle, moto-basculeurs…),
- ouvrier polyvalent en GAEC.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 073-217300821-20230920-DEL2023_28-DE

Monsieur le Maire propose de recruter cet agent sur le grade d'adjoint technique territorial, et de mettre à jour le tableau des emplois en ce sens.
Par conséquent, il convient de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent.
L'emploi actuellement existant d'adjoint technique principal de 1ère classe au tableau des emplois sera supprimé lors d'une prochaine séance du conseil municipal après avis du CST.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
(vote : pour = 12, abstention = 0, contre = 0) :

- Adopte cette proposition, ainsi que la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs, à compter du 1er octobre 2023.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Michel DURET

Le secrétaire de séance,
Véronique BENOIT

MAIRIE DE LA CHAVANNE (Savoie)